



REPUBLIQUE FRANCAISE
Mairie de Sorbs

Route du Mas de Vielevieille
34520 SORBS

Tél : 04.67.44.52.52
mairie.sorbs@lodevoisetlarzac.fr
<http://www.sorbs.org>

Sorbs, le 16 janvier 2020

Procès - Verbal
SEANCE DU 4 janvier 2020

Date de convocation: 23 décembre 2019

Date d'affichage: 23 décembre 2019

Présents : Mmes COUDERQ Sylvaine - FRONTIN Claudine – GAY Monique - VIALA Maryse - PUC Martine – MM. BOUSQUET Jean- Charles – OLLIER Eric

Mme COUDERQ Sylvaine est désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 16h00

Le Maire fait lecture du procès verbal de la séance du 23 novembre 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

1. Délibération Indemnités du Trésorier 2019

Sur le même principe que chaque année, les indemnités du comptable du trésor public s'élèvent à 172,91€.

Votes :

1 voix contre, 6 voix pour

2. Délibération Approbation des statuts du Syndicat AGEDI

Le syndicat AGEDI (mutualisation informatique qui fournit tous les logiciels d'administration de la mairie) modifie ses statuts, il y a lieu de délibérer pour l'adoption de ces modifications.

Délibération approuvée à l'unanimité

3. Questions diverses

- Contact d'un défenseur des droits concernant la dette d'une ancienne locataire demandant que la commune étudie une possible remise de cette dette. La commune s'engage à contacter les acteurs institutionnels pour tenter de trouver une solution.
- A partir du 6 janvier, ouverture du chantier pour l'installation de la fibre optique à Sorbs.
- Le Tribunal correctionnel dans son audience du 19 décembre a prononcé la relaxe de la SCI L'Espérelle. Le conseil de la commune propose de continuer les poursuites au civil. La commune demandera l'éclairage des juristes du CFMEL et

de Hérault Ingénierie.

Logements communaux

Le chantier de rénovation des logements arrivant à son terme il convient de fixer le montant des loyers et les règles d'attribution des logements.

Après discussion les loyers sont fixés à :

Logement 1 T3 530€ + 30€/mois charge

Logement 2 T4 550€ + 30€/mois charge

Date d'entrée dans les logements : mi-février ou 1er mars.

Des demandes ont déjà été reçues en Mairie, cependant il convient d'élargir le panel, pour ce faire une annonce sera envoyée dans les communes environnantes.

Date limite de dépôt des candidatures fin janvier 2020

Le Conseil se réunira pour l'étude des candidatures le samedi 8 février 2020.

Autres points

La cérémonie des vœux et galette est fixée au samedi 25 janvier 2020 à 14h30

Questions :

Congélateur lavagne à débarrasser

Rangement illuminations : après les vœux ?

Lumières du puits

La séance est levée à 18h30

